

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 121/2025

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - Rue des chaumières – Sté EUROVIA
- prolongation**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté municipal n° 95/2025 en date du 13/05/2025, mettant en place des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée, rue des chaumières ;

VU la demande en date du 10/06/2025 – de Mme Apolline DEZOTEUX – Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque, pour la prolongation de l'autorisation jusqu' au 27/06/2025.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal n° 95/2025 du 13 mai 2025 est prolongé jusqu' au 27 juin 2025.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – email : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme Apolline DEZOTEUX – Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque – Rue Armand Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2 – e-mail : apolline.dezoteux@eurovia.com

Fait à HERZEELE, le 10 juin 2025
Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 10 juin 2025
Le Maire,
S.FRANCKE

